

# THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

## SOUS-THEME : PAYSAGES – POINTS NOIRS

### Indicateur : DONNEES GENERALES

La perception du paysage est toujours quelque chose de subjectif et très dépendant de l'échelle d'observation.

Afin de progresser au niveau de la connaissance, de caractériser les différents types de paysages observés et de sensibiliser les aménageurs à cet élément important du patrimoine, un guide départemental des paysages a été réalisé.



Actuellement, en fonction des éléments disponibles, 4 indicateurs ont été définis pour rendre compte des efforts consentis pour l'amélioration des paysages.

- ▶ L'intégration des réseaux aériens dans l'environnement
- ▶ L'évolution des plantations de haies
- ▶ Les aménagements paysagers réalisés sur les routes départementales.

## Indicateur : INTEGRATION DES RESEAUX AERIENS EXISTANTS DANS LES BOURGS

Les gestionnaires de réseaux aériens du département mènent depuis plusieurs années une politique d'intégration coordonnée de leurs réseaux existants dans l'environnement.

Il s'agit :

- des syndicats intercommunaux d'électricité et d'EDF pour les réseaux d'électricité ;
- de France Télécom et des communes pour le réseau de télécommunication ;
- des communes pour le réseau d'éclairage public.

Cette politique est menée avec le concours financier du Conseil général dans le cadre de la convention départementale d'intégration des réseaux aériens existants passée avec les différents gestionnaires depuis 1996.

Les opérations consistent à effacer simultanément les réseaux aériens existants d'électricité (principalement basse tension), de télécommunication et d'éclairage public, par mise en souterrain ou éventuellement dissimulation en façade, dans les bourgs des communes de moins de 6 000 habitants.

En plus d'améliorer l'aspect de nos communes, l'intégration permet d'augmenter la fiabilité des réseaux, notamment d'électricité, en limitant les problèmes en cas de givre ou de tempête.

### INTEGRATION DES RESEAUX AERIENS EXISTANTS DANS LES BOURGS DE MOINS DE 6 000 HABITANTS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'opérations engagées	25	38	46	39	35	38	44	30	30
Longueur intégrée par réseau	15 000 m	19 000 m	18 000 m	17 000 m	14 000 m	16 600 m	16 700 m	12 337 m	12 563 m
Montant total de travaux HT	3 965 000 €	6 250 000 €	5 945 000 €	5 475 000 €	4 755 000 €	5 995 000 €	8 462 000 €	4 902 000 €	5 373 203 €

Source : Département 28 (DAEER)

## Indicateur : LES PLANTATIONS AIDEES

Depuis 2000, 142 km de haies aidées ont été plantées en Eure-et-Loir.

Voir la rubrique [gestion des milieux naturels](#) pour obtenir plus d'informations et le détail des plantations par année.



**Indicateur : LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS REALISES SUR LES ROUTES  
DEPARTEMENTALES**

Des aménagements paysagers sont réalisés sur routes départementales dans le cadre de quatre types d'opération :

- en accompagnement de travaux routiers proprement dit, dans l'objectif d'intégration paysagère de l'aménagement routier ; c'est le cas principalement des carrefours giratoires, des voies nouvelles et des pistes cyclables en site propre ;
- en tant que composante à part entière d'un projet d'amélioration de la sécurité à l'entrée de bourg, l'aménagement paysager participant au même titre que les autres composantes du projet à la résolution d'objectif de réduction de la vitesse, rétrécissement des champs visuels...
- indépendamment de tout autre intervention, en véritable projet de requalification paysagère d'un itinéraire complet, motivée généralement par le dépérissement ou le caractère dangereux de plantations d'alignement existantes ou la volonté de requalifier un itinéraire traversant un site sensible ;
- dans le cadre de la protection des captages d'eau potable, par la plantation selon les opportunités foncières de haies ou bosquets, en bord de routes perpendiculaires aux écoulements des bassins versants les plus sensibles. Les plantations sont composées de plantes et d'espèces choisies pour leur capacité à absorber les nitrates.

Les réalisations concrètes à ce jour concernent principalement l'aménagement de giratoires (RD 27 à Aunay-sous-Auneau par exemple en 2007), et quelques opérations de sécurité à l'entrée de bourg (RD 939 à Thimert Gâtelles par exemple en 2007).

L'intégration paysagère de voies nouvelles et de pistes cyclables, telle la RD 823 Chartres - Champhol, est liée bien entendu à la programmation de voies nouvelles – qui demeurent exceptionnelles -, ou de pistes cyclables qui, depuis l'approbation par le Conseil général en de son schéma des circulations douces, vont se développer rapidement.

Les requalifications paysagères d'itinéraires ont porté prioritairement sur les plantations d'alignement ayant souffert des élagages dissymétriques le long des lignes électriques aériennes (notamment RD 928 Châteauneuf - Dreux et Châteauneuf - Digny) ou présentant des problèmes de sécurité routière récurrents (RD 906 Lèves – Maintenon).

NOMBRE D'AMENAGEMENTS REALISES

Nature de l'opération	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
- aménagement paysager de carrefours et ronds points	3	5	2	4	2	1	5	6	28
- aménagement sécurité entrée des bourg	1	2	3	2	2	1	-	5	16

Source : Département 28 – Direction des infrastructures routières

# THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

## SOUS-THEME : TRANSPORTS

### Indicateur : DONNEES GENERALES

Le développement des transports en commun et des véhicules à énergie propre contribue à l'amélioration de notre environnement, mais les informations sont difficiles à recueillir de façon exhaustive.



### Indicateur : L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU RESEAU DE TRANSPORT NON URBAIN « TRANSBEAUCE »

La compétence « transport » des départements a été clairement définie par la loi d'orientation des transports intérieurs de décembre 1982 (LOTI)

La charte des transports adoptée en 1987 a servi de support à la politique transport du Conseil général et permis le développement du réseau « Transbeauce ».

Ce réseau est exploité dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée pour une durée de 8 ans, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 à l'entreprise privée, la S.A. des transports d'Eure-et-Loir.

3 niveaux de service ont été mis en place :

- ▶ régional : liaisons avec Orléans, Blois, Rambouillet, Poissy, Dourdan...
- ▶ départemental : liaisons entre les principales communes du département ;
- ▶ local : connexions avec les gares et autres services locaux. Le réseau Transbeauce assure les transports quotidiens de la clientèle commerciale et scolaire.

## **EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU RESEAU ET DE L'OFFRE KILOMETRIQUE GLOBALE :**

<b>type de voyageurs</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Commerciaux	594 785	585 000	584 000	586 000	695 000	697 496	689 533	657 645	683 613	681 556
Scolaires	2 393 890	2 360 000	2 441 000	2 382 000	2 415 000	2 423 025	2 549 311	2 645 089	2 694 586	2 574 582
<b>Fréquentation Totale</b>	<b>2 988 675</b>	<b>2 945 000</b>	<b>3 025 000</b>	<b>2 968 000</b>	<b>3 110 000</b>	<b>3 120 521</b>	<b>3 238 844</b>	<b>3 302 734</b>	<b>3 378 199</b>	<b>3 256 138</b>
<b>Offre Kilométrique (Km parcourus)</b>	<b>4 718 012</b>	<b>4 870 000</b>	<b>5 024 000</b>	<b>5 192 000</b>	<b>5 237 300</b>	<b>5 230 043</b>	<b>5 531 844</b>	<b>5 684 705</b>	<b>5 805 711</b>	<b>5 659 169</b>

Source : Département 28 – Direction des transports

### Commentaires :

- Le réseau Transbeauce a entrepris une démarche de certification NF AFNOR, démarche qualitative concernant les agences commerciales et les lignes régionales, départementales et locales.  
Actuellement, 7 lignes sont certifiées, ainsi que les agences commerciales de Chartres et Dreux. Les objectifs sont d'obtenir la certification de 10 lignes supplémentaires en 2009, et enfin d'aboutir à la certification de la totalité du réseau fin 2011.

Pour en savoir plus : [les transports](#)

**Indicateur : LES VEHICULES A ENERGIE PROPRE**

Les véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou à l'électricité (hybride ou non) participent à la limitation de la pollution atmosphérique. L'évolution du parc automobile en Eure-et-Loir dénote la prise de conscience des Euréliens même si le nombre reste encore très modeste.

	<b>VEHICULES PARTICULIERS</b>	<b>CAMIONNETTE ET CAMIONS</b>
<b>1998</b>	140	33
<b>1999</b>	207	40
<b>2000</b>	209	38
<b>2001</b>	214	42
<b>2002</b>	209	20
<b>2003</b>	185	20
<b>2004</b>	167	26
<b>2005</b>	186	66
<b>2006</b>	149	22
<b>2007</b>	164	24

Source : Préfecture 28 – Bureau des usagers de la route

# THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

## SOUS-THEME : LA QUALITE DE L'AIR

### Indicateur : DONNEES GENERALES

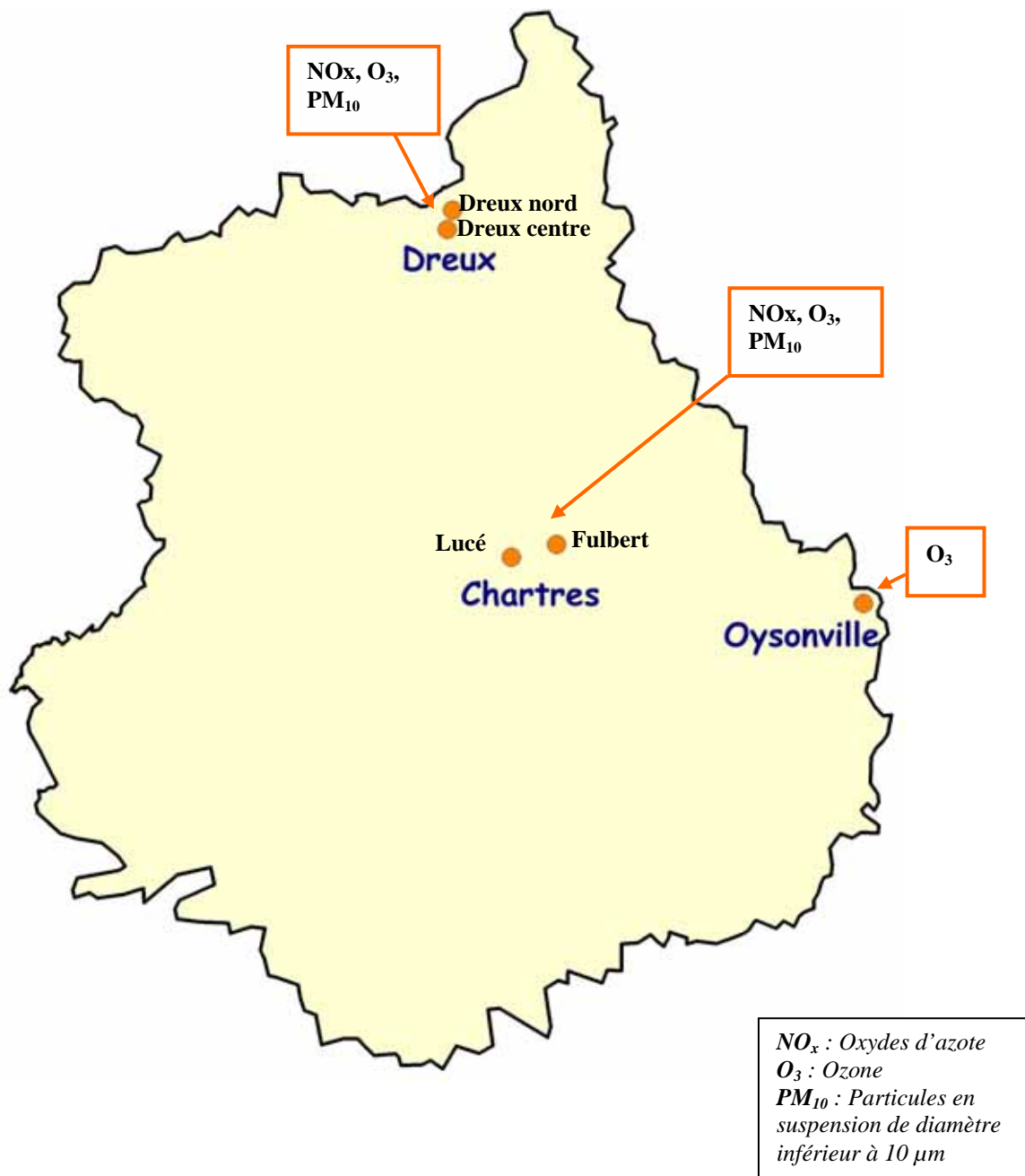
Le terme de pollution atmosphérique est utilisé pour décrire le mélange de substances présentes naturellement ou introduites artificiellement par les activités humaines dans l'air qui sont de nature à créer une gêne ou à nuire à la santé de la population ou à modifier les grands équilibres.

Contrairement à d'autres formes de pollution (bruit, eau, ...) il est très difficile de se soustraire à la pollution atmosphérique : une fois que les polluants sont dans l'air, l'exposition devient difficile à éviter.



Pour l'Eure-et-Loir, les problèmes liés à la qualité de l'air sont traités au niveau régional. A cet effet, un plan régional de la qualité de l'air (PRQA) de la région Centre a été établi et approuvé par monsieur le Préfet de Région le 14 janvier 2002. Il est consultable sur le [site Internet de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre](#).

Actuellement, le département bénéficie d'un contrôle de la qualité de l'air par 5 capteurs. L'agglomération chartraine et l'agglomération drouaise sont chacune contrôlées sur deux stations. De plus, un capteur dédié à la mesure de l'ozone est installé à Oysonville (canton d'Auneau).



**LOCALISATION DES CAPTEURS DANS LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR :**

Source : Lig'Air

Mise à jour : 30/04/2008

**Indicateur : MESURES DE LA QUALITE**

C'est un nombre entier compris entre 1 et 10.  
 Il est calculé pour une journée et qualifie la qualité de l'air globale pour une zone géographique.  
 Le calcul de cet indice est basé sur les concentrations de 4 indicateurs de la pollution atmosphérique :

- ozone,
- dioxyde d'azote,
- dioxyde de soufre,
- particules en suspension.

Chaque polluant est affecté d'un sous-indice suivant ses concentrations.  
 L'indice Atmo, ou indicateur de la qualité de l'air, est égal au plus grand des quatre sous-indices.  
 La qualité de l'air se dégrade lorsque l'indice Atmo augmente.

10	Très mauvais
9 - 8	Mauvais
7 - 6	Médiocre
5	Moyen
4 - 3	Bon
2 - 1	Très bon

En 2007, l'Indice de la Qualité de l'Air (IQA) sur Chartres et Dreux a été qualifié de très bon à bon pendant 282 jours à Chartres et 284 jours à Dreux.

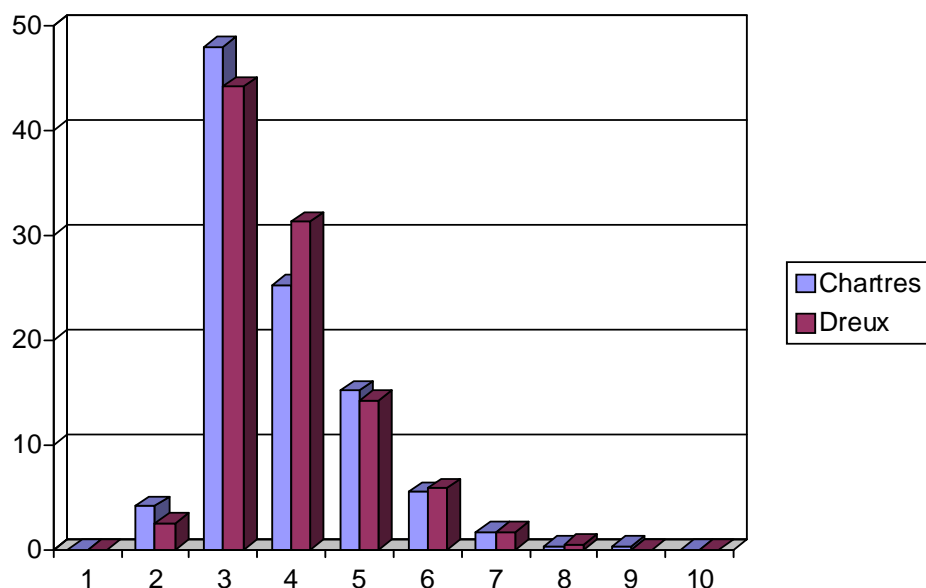
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		très bon		bon		moyen	médiocre		mauvais		très mauvais
IQA	Chartres	0	15	175	92	55	20	6	1	1	0
	Dreux	0	9	161	114	52	21	6	2	0	0

Répartition, en nombre de jours, des valeurs de l'indice de la qualité de l'air observées sur Chartres et Dreux

Sources : Lig'Air

Les indices médiocre à mauvais (situations les plus dégradées) ont été rencontrés pendant 28 jours à Chartres (32 en 2006) et 29 jours à Dreux (31 en 2006). Le nombre de ces situations est en baisse par rapport à 2006.

L'indice maximal calculé en 2007 est l'indice 9 (mauvais). Il a été observé en période hivernale à Chartres, le 24 décembre 2007, en raison de concentrations élevées de particules en suspension. En général, les indices de l'air les plus mauvais s'observe en période estivale en raison de concentrations élevées d'ozone, qui détermine, dans 86% des cas, l'indice de la qualité de l'air dans le département.



Répartition en % des valeurs de l'indice de la qualité de l'air observées sur Chartres et Dreux

Depuis les premières mesures en 1999, la qualité de l'air de l'Eure-et-Loir est relativement bonne avec une moyenne d'indices de la qualité de l'air de 3 (sur 10) sur 9 ans pour l'agglomération chartraine et sur 4 ans pour l'agglomération drouaise.

Des indices médiocres et mauvais ont été surtout atteints en 2003, année atypique en raison de la canicule de l'été, mais depuis, la qualité de l'air est revenue dans les normes.

**REPARTITION EN NOMBRE DE JOURS DE LA QUALITE DE L'AIR OBSERVEE SUR L'AGGLOMERATION CHARTRAINE :**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1 (très bon)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 (très bon)	10%	7,7%	8,5%	7,7%	6,6%	10,7%	11,2%	13,4%	4,1%
3 (bon)	28%	42,9%	46,9%	47,9%	37,3%	46,4%	46,3%	38,1%	47,9%
4 (bon)	31%	36,1%	27,1%	29%	26,3%	28,7%	26,3%	29%	25,2%
5 (moyen)	8%	9%	8,7%	11%	14%	10,1%	12,1%	10,7%	15,1%
6 (médiocre)	13%	3,6%	4,1%	3,6%	5,2%	3,3%	1,9%	4,4%	5,5%
7 (médiocre)	7%	0,8%	3,6%	0,8%	6,8%	0,5%	1,9%	3,6%	1,6%
8 (mauvais)	2%	0	1,1%	0	3,6%	0,3%	0,3%	0,8%	0,3%
9 (mauvais)	0	0	0	0	0,3%	0	0	0	0,3%
10 (très mauvais)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Répartition en % de jours des valeurs de l'indice de la qualité de l'air sur Chartres.

Source :Lig'air

- IQA majoritaire
- 2<sup>ème</sup> IQA majoritaire
- Année 2003 : année atypique à cause de la canicule.
- IQA 7, 8 et 9 enregistrés pendant la canicule 2003, précisément du 1<sup>er</sup> au 15 août 2003.

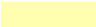
**REPARTITION EN NOMBRE DE JOURS DE LA QUALITE DE L'AIR OBSERVEE SUR L'AGGLOMERATION DROUAISE :**  
(Dreux ne fait l'objet de mesures de la qualité de l'air que depuis 2004)

	2004*	2005	2006	2007
<b>1 (très bon)</b>	0%	0%	0%	0
<b>2 (très bon)</b>	9,6%	9,6%	10,4%	2,5%
<b>3 (bon)</b>	<b>33,6%</b>	<b>45,2%</b>	<b>41,4%</b>	<b>44,1%</b>
<b>4 (bon)</b>	16,7%	19,5%	31,5%	31,2%
<b>5 (moyen)</b>	6,6%	9%	8,2%	14,2%
<b>6 (médiocre)</b>	1,9%	3,3%	4,7%	5,8%
<b>7 (médiocre)</b>	1,9%	1,6%	3%	1,6%
<b>8 (mauvais)</b>	0,3%	0,5%	0,8%	0,5%
<b>9 (mauvais)</b>	0	0	0	0
<b>10 (très mauvais)</b>	0	0	0	0

*Répartition en % de jours des valeurs de l'indice de la qualité de l'air sur Dreux.*

*\* L'indice de la qualité de l'air a été calculé pendant 258 jours en 2004.*

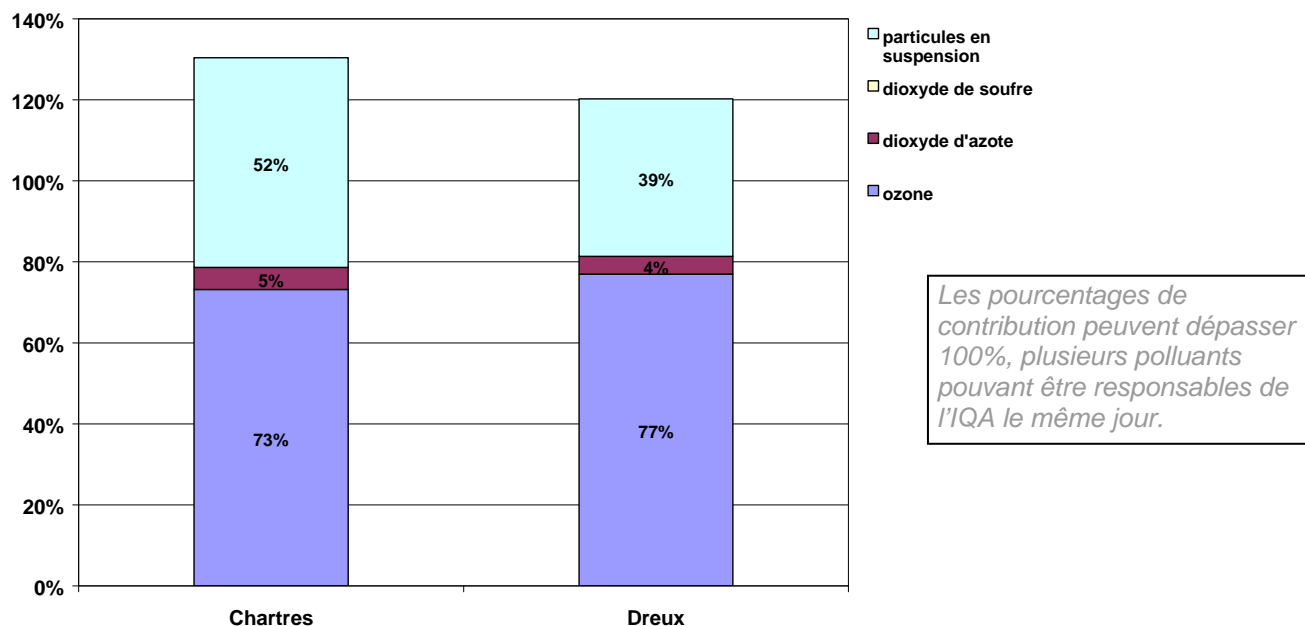
 IQA majoritaire

 2<sup>ème</sup> IQA majoritaire

**Indicateur : QUANTITE DE POLLUTION**

Depuis plusieurs années, l’ozone domine largement la détermination de l’indice de la qualité de l’air. Dans l’Eure-et-Loir, la valeur de l’IQA est dirigée par l’ozone dans environ 75% des cas. D’autres polluants peuvent parfois fixer l’IQA tels que les particules en suspension en premier lieu puis le dioxyde d’azote.

Il est à noter que la contribution des particules en suspension a largement augmenté depuis 2006 (+20% en moyenne sur l’Eure-et-Loir), ceci est dû à la prise en compte de la fraction volatile des PM<sub>10</sub> depuis le 01/01/07.



Responsabilité des polluants dans la détermination de l’indicateur de la qualité de l’air de Chartres et Dreux

Sources : Lig’Air

Les installations industrielles rejettent de nombreux polluants dans l’atmosphère, dont :

- ▶ HCl, Acide Chlorhydrique
- ▶ SO<sub>2</sub>, Dioxyde de soufre
- ▶ NO<sub>x</sub>, Oxydes d’azote
- ▶ COV, Composés organiques volatiles.

Les installations soumises à la taxe générale sur les activités polluantes (10 en Eure-et-Loir en 2001) sont tenues de faire des déclarations qui permettent de quantifier la pollution produite.

**« QUANTITE DE POLLUTION »**

<b>ANNEES</b>	<b>HCL Acide chlorhydrique</b>	<b>SO<sup>2</sup> Dioxyde de soufre</b>	<b>NOx Oxydes d'azote (NO<sub>2</sub> + N<sub>2</sub>O)</b>	<b>COV Composés Organiques Volatiles</b>
<b>1998</b>	326	258	258	2073
<b>1999</b>	17,8	168	331,4	1626
<b>2000</b>	30,87	230,77	514,66	1501
<b>2001</b>	21,73	286,52	422,67	1272,27
<b>2002</b>	18,10	386,33	644	1103,84
<b>2003</b>	15,19	103,08	538,32	947,66
<b>2004</b>	12,51	65,80	584,78	1081,85
<b>2005</b>	11,89	69,43	556,08	803,13 *
<b>2006</b>	4,03	42,87	546,51	551,53
<b>2007</b>	3,61	19,30	468,08	41,06

**Tonnes/an**

Rejets des Installations 28 soumises à la TGAP "AIR" (taxe générale sur les activités polluantes)

Source : DRIRE Centre

\* : les émissions de COV ne tiennent pas compte des rejets 2005 de la société LG PHILIPS DISPLAYS France qui a cessé son activité.

Ces évolutions s'expliquent :

- par la réduction globale des émissions dues aux évolutions réglementaires récentes (entrée des dispositions relatives aux usines d'incinération d'ordures ménagères par exemple)
- par l'emploi de combustible moins polluants (gaz naturel) pour les installations de combustion
- par l'arrêt d'un site fortement émetteur de COV (LG phillips).

La forte diminution des émissions de COV est principalement due à la mise en place d'une installation de traitement des rejets atmosphériques sur le site de PAULSTRA laquelle a permis de réduire de 95 % les émissions, soit environ 250 tonnes, qui a permis au site de passer en dessous du seuil de 150 t à partir duquel la composante "air" de la TGAP s'applique.